



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le 13 avril vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Pozières, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BIERWALD Dominique, Maire.

Date de convocation : 31/03/2021

Date d'affichage : 31/03/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9 + 2 pouvoirs

Votants : 11

Etaient présents : MM Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Lallier Pierre Jean, Bierwald Marie-josée, Lesage Xavier, Boubert Christine, Delattre David, Drocourt Ludovic, Deguisne Stéphanie

Formant la majorité des membres en exercice ;

Etaient Absents excusés : Caruel Willigise (qui a remis pouvoir à Bierwald Marie-Josée), De Sousa Anthony (qui a remis pouvoir à Lesage Xavier)

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité. Le Conseil municipal donne son accord à 7 voix pour et 4 abstentions pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

La séance est ouverte.

Mme Deguisne Stéphanie est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Compte-Rendu du 15 décembre 2020 : pas d'observation particulière, adopté à l'unanimité.

BUDGET :

Approbation du Compte de Gestion 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur municipal qui ne fait l'objet d'aucune observation ni réserve.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 2

Adoption du Compte Administratif 2020 et affectation du résultat

Le Compte Administratif communal 2020 est présenté au Conseil Municipal. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 142 361.64 € et les recettes à 157 475.90 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30 906.26 € et les recettes à 2 165.31€.

Un excédent de 187 656.72 € sera inscrit en recettes de fonctionnement et un excédent de 18 790.74 € en recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Monsieur Xavier Lesage remarque toutefois que le solde d'exécution de l'année 2020 est négatif à - 13 626.69 €.

Le Maire ne prenant pas part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, quitte la salle et Monsieur Jean-Louis Thuilliez, président, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2020 est adopté.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

Taux de fiscalité Directe Locale 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 et adopte à l'unanimité les taux suivants :

Taxe foncière sur propriétés bâties : 47.77 % (22.23 % + 25.54 % taux départemental)

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 41.73 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 75 774 €.

En ce qui concerne la compensation pour la taxe d'habitation, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu en 2020 par le département. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de Taxe foncière Bâti qui viendra s'additionner au taux communal sans incidence pour l'administré.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention : 1

Examen et vote du Budget Primitif 2021

Présentation du Budget Primitif 2021 résumé comme suit :

Fonctionnement		
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Votés	319 747.72 €	132 091.00 €
Excédent 2020		187 656.72 €
Total	319 747.72 €	319 747.72 €
Investissement		
Votés	47 100 €	28 309.26 €
Excédent 2020		18 790.74 €
Total	47 100 €	47 100 €

Les dépenses d'investissement comprennent notamment : Le remboursement du capital des emprunts, l'achat d'un défibrillateur, l'achat de jeux extérieurs, l'achat d'une tondeuse et de clôtures.

Monsieur Xavier Lesage propose que le budget primitif soit voté à bulletin secret. Monsieur David Delattre déplore cette intervention. Monsieur Ludovic Drocourt répond que c'est une possibilité offerte et que Monsieur Lesage est dans son droit de le réclamer. Monsieur le Maire consulte l'assemblée sur cette demande et un tiers des membres présents sollicite cette procédure. Il est donc procédé à l'adoption du budget primitif par vote à bulletin secret. Le résultat des votes est le suivant :

Nombre de bulletins : 11

Pour : 7

Contre : 4

Le budget Primitif 2021 est adopté.

Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 0

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre du dispositif communal 2017 -2021

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'obtenir une subvention du Conseil Départemental de 3 000 € pour les dépenses d'investissement clôtures et jeux extérieurs dont le montant total s'élève à 12 617.66 € TTC et qui sont inscrites au budget primitif. Un dossier et un plan de financement afin d'obtenir un arrêté de subvention doit être déposé. Le plan de financement s'établirait comme suit : Subvention du Conseil Départemental 3 000 €, Fonds propres : 9 617.66 € dont 2 069.80 € de récupération de T.V.A.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Renouvellement de contrat de l'Adjoint Technique contractuel à compter du 1^{er} mai 2021

Monsieur le Maire informe et rappelle des délibérations du 5 décembre 2016 autorisant le maire à ouvrir un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet, du 8 avril 2019 autorisant le recrutement d'un Adjoint Technique à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 1h et du 15 juin 2020 modifiant la quotité horaire soit 4h hebdomadaire. Il signale que ce contrat arrive à échéance le 30 avril prochain et qu'il convient de procéder à son renouvellement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal Autorise le renouvellement du contrat de l'adjoint technique à compter du 1^{er} mai 2021 pour une durée de 1 an sur une durée hebdomadaire de 4h et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur Ludovic Drocourt intervient et déplore d'être contraint de voter « pour » puisqu'il apparaît impossible de ne pas renouveler ces contrats permanents. Ceci, même dans le cas où le personnel ne donne pas satisfaction. Il lui est répondu qu'il s'agit de la réglementation des emplois dans la Fonction Publique, que l'autorité territoriale peut ne pas renouveler ces contrats si les postes qui y sont liés sont supprimés.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Position du Conseil Municipal sur la poursuite du dossier « Création d'allées d'arbres mémorielles »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 15 juin 2020, le précédent conseil municipal s'était positionné favorablement pour la création d'allées d'arbres mémorielles sur le territoire communal. Il rappelle qu'il avait été convié ainsi que son premier adjoint à participer à la réunion de cadrage de ce projet. Conscient de l'importance du sacrifice consenti par les forces alliées pendant la première guerre mondiale et reconnaissant de ce dévouement, le conseil municipal émet toutefois quelques réserves quant à la réalisation de ce projet car il apparaît que la municipalité ne peut avancer les fonds de cette opération sans que cela ait un impact important sur les travaux urgents à réaliser sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite favorable au dossier de création d'allées d'arbres mémorielles et autorise Monsieur le Maire à en informer les instances intéressées.

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 2

Position du Conseil Municipal sur l'organisation de la fête locale 2021

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juillet 2020 décidant de ne pas maintenir l'organisation de la fête locale 2020 en raison de la crise sanitaire. Il fait part des demandes des forains qui sollicitent le droit d'installer leur attraction le week-end des 28 et 29 août prochains et demande au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de l'organisation de la fête locale 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de maintenir l'organisation de la fête locale les 28 et 29 août 2021.

Pour : 7 Contre : 2 Abstentions : 2

Composition des Commissions Communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les Commissions Communales :

Finances : Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, De Sousa Anthony, Lallier Pierre Jean, Bierwald Marie-José, Boubert Christine, Delattre David, Drocourt Ludovic, Lesage Xavier.

Urbanisme – Voirie - Environnement : Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Lallier Pierre Jean, De Sousa Anthony, Delattre David, Lesage Xavier.

Commission des fêtes – jeunesse – sports et culture et gestion de la salle communale : Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Lallier Pierre Jean, De Sousa Anthony, Bierwald Marie-José, Boubert Christine, Delattre David, Drocourt Ludovic.

Communications – journal : Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, De Sousa Anthony, Bierwald Marie-José, Boubert Christine.

Ecole : Bierwald Dominique, De Sousa Anthony, Bierwald Marie-José, Deguisne Stéphanie, Lesage Xavier.

Mémoire et Commémorations : Bierwald Dominique, Thuilliez Jean-Louis, Delattre David, Drocourt Ludovic.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Reversement du produit de la vente du zinc au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la vente des 200 kilos de zinc provenant des travaux de toiture effectués sur le bâtiment « ancienne mairie école » a rapporté la somme de 200 € et propose que cette somme soit reversée au profit du Centre Communal d'Action Sociale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide que la somme de 200 € sera reversée au Centre Communal d'Action Sociale et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 3

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot : Modification des statuts pour la prise de compétences « Maison de Services au Public »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une modification des statuts pour la prise de compétence « Maison de Services au Public » a été approuvée lors du conseil communautaire du 25 mars 2021. Cette maison de services proposera 9 partenaires nationaux dont la poste, le pôle emploi, la caisse nationale des allocations familiales, la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse nationale d'assurance vieillesse, la mutualité sociale agricole, le ministère de l'intérieur et de la justice, la direction générale des finances publiques. L'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot doit délibérer pour la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'approuve pas la modification des statuts pour la prise de compétences « Maison de Services au Public ».

Pour : 4 Contre : 1 Abstentions : 6

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot : Modification des statuts pour la prise de compétences « Mobilité »

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'une modification des statuts pour la prise de compétence « Mobilité » a également été approuvée lors du conseil communautaire du 25 mars 2021. La loi Mobilité a plusieurs objectifs : sortir de la dépendance automobile, accélérer le développement des nouvelles mobilités, concourir à la transition écologiques (pistes cyclables, marche). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'approuve pas la modification des statuts pour la prise de compétences « Mobilité ».

Pour : 4 Contre : 1 Abstentions : 6

Convention avec le Centre de Gestion de la Somme
pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et de sécurité

Monsieur le Maire informe qu'en application du décret no 85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'Autorité Territoriale doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité au travail et désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité ou peut passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion. Cette mission d'inspection consiste à vérifier les conditions d'application des règles et à proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail. Le Centre de Gestion de la Somme qui s'est doté d'un Service Prévention disposant de compétences et des moyens nécessaires propose d'assurer la fonction d'inspection. Cette prestation se réaliserait à titre gratuit puisque le coût serait prélevé sur la cotisation additionnelle versée à cet organisme. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'autorise à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la mission d'inspection d'Hygiène et de Sécurité.

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 5

Communications et Questions diverses

Monsieur le Maire donne quelques communications :

- Les élections Départementales et Régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains. Il demande au conseil municipal de se mobiliser à ces dates afin de tenir les deux bureaux de vote.
- Il informe de la permanence de Monsieur Franck Beauvarlet, Conseiller Départemental, qui s'est tenue le 2 avril dernier et pour laquelle une information à la population a été faite. Ce dernier propose de rencontrer le conseil municipal afin de l'informer des mesures prises par le conseil départemental en faveur des communes. Une réunion sera programmée.
- Il signale que l'Association « Comité des Fêtes et Loisirs de Pozières » a été dissoute lors d'une Assemblée Générale, sans que sa Présidente ne soit prévenue. Les sommes détenues par cette association ont été liquidées. Le Centre Communal d'Action Sociale a perçu la somme de 500 € et la nouvelle « Association Culturelle Détente Danse et Musique » a perçu la somme de 1 530.49 €.
- Il informe de la proposition de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot de procéder à une mutualisation des assurances des communes afin de bénéficier de tarifs plus compétitifs. Un état des lieux des bâtiments et assurances de la commune doit être effectué.

Monsieur Xavier Lesage s'étonne que dans ses communications, Monsieur le Maire n'évoque pas la réunion du 9 avril dernier qui s'est tenu à Owillers La Boisselle pour les projets d'école et déplore que l'information ne soit pas passée auprès de chacun. Monsieur le Maire répond qu'il s'est en effet rendu à cette réunion où divers points concernant l'école de Pozières ont été abordés notamment l'état des sanitaires. Monsieur Xavier Lesage intervient pour préciser que le but de cette réunion était de connaître la position de la commune de Pozières

quant aux investissements et au mode de fonctionnement à venir et demande à Monsieur le Maire quel est son point de vue à ce sujet. Monsieur Xavier Lesage déplore que la demande qu'il a faite lors du conseil municipal du 15 décembre dernier, qui était de réunir le conseil municipal afin de débattre sur cet objectif n'ait pas été suivie d'effet. La Commune d'Ovillers La Boisselle a donc provoqué cette réunion afin de faire avancer le dossier. Monsieur Xavier Lesage réitère donc sa demande de réunir l'ensemble du conseil municipal afin de définir les projets et volontés de travaux à réaliser pour mettre les sanitaires aux normes actuelles. Monsieur Jean-Louis Thuilliez demande quelle est la position de la Commune d'Ovillers La Boisselle. Monsieur le Maire répond que chacun y réfléchit. Madame Marie-Josée Bierwald intervient pour dire que certains sanitaires d'écoles albertines sont identiques à ceux de notre commune et suggère de voir s'il est possible de créer un sanitaire dans le couloir de l'école. Il est précisé que les anciens sanitaires de l'école d'Ovillers La Boisselle bien qu'en extérieurs étaient fermés et chauffés. Madame Christine Boubert pense qu'il est important de privilégier les projets d'école. Monsieur Jean-Louis Thuilliez rappelle qu'une étude avait été faite il y a quelques années mais qu'elle n'avait pas été suivie d'effet.

Madame Christine Boubert s'informe sur l'avancée des travaux de rebouchage des trous rue Boulleville. Monsieur le Maire répond qu'en effet ces travaux sont au point mort et qu'il va contacter les services concernés car d'autres points sont également à voir.

Monsieur David Delattre demande si un autre Comité des Fêtes va voir le jour. Monsieur le Maire répond que le foyer rural a été subventionné par la commune afin de pouvoir organiser les différentes festivités cette année si besoin mais que si un comité des fêtes veut se créer, il n'y voit pas d'inconvénient.

Monsieur David Delattre demande où en est le projet d'étendre du « grattage de route » dans les chemins. Monsieur Jean-Louis Thuilliez et Monsieur le Maire répondent que ces travaux seront réalisés dès que le temps le permettra.

Madame Stéphanie Deguisne fait part de la réunion du SISCO d'Albert qui se tiendra le 21 avril prochain.

A la demande de Madame Stéphanie Deguisne et avec l'accord de l'ensemble de l'assemblée, le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux trois familles endeuillées de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 54 la séance est levée.